

L'Église protestante unie recherche, pour renforcer les équipes de son siège à Paris 9^{ème}, une/un :

Responsable du service paie/RH

L'Union nationale des associations cultuelles de l'Église protestante unie de France (ci-après « UNAC » ou « EPUDF ») dispose d'un service paie de deux personnes plus un consultant à mi-temps. L'essentiel de ses activités s'exerce dans le cadre d'un VLU (« versement en lieu unique ») au titre duquel l'EPUDF gère la paie (recueil des variables de paie, calculs, établissements des bulletins, déclarations sociales ; et, dans la plupart des cas : gestion des paiements et passation des écritures comptables correspondantes) de l'UNAC elle-même (dix établissements à Paris et en régions, une soixantaine de bulletins), des associations membres (laïcs et pasteurs ; autour de 420 bulletins) et d'institutions partenaires (une vingtaine de bulletins).

Ainsi, le service paie a pour missions d'assurer :

- l'établissement de plus de 500 fiches de paie chaque mois : recueil et saisie des variables de paie ; paramétrage des éléments propres aux employeurs (niveau de rémunérations, gestion des différents éléments rentrant dans le brut, etc.) ;
- l'émission de près de 330 DSN chaque mois ;
- la passation des écritures de paie et le suivi de la comptabilité des opérations liées ;
- l'établissement de la « facturation » sur la base de laquelle l'EPUDF sollicite le remboursement des charges de paie qu'elle a engagées pour d'autres au titre du VLU ;
- les relations avec les organismes sociaux (URSSAF, ARRCO) et organismes d'assurances sociales (mutuelle, prévoyance) ;
- la gestion du prélèvement à la source ;
- le suivi des situations individuelles liées à la paie : CP, RTT, avances, tickets-repas, IJSS, CET.

L'EPUDF utilise pour sa paie une application cloud, l'outil *Teams Paie* développé par la société Cégédim SRH.

Par ailleurs, la gestion RH est pour l'essentiel portée par le directeur des services, ce dont il doit être dégagé.

Dans le cadre des évolutions prochaines dans l'organisation de ses équipes, l'EPUDF a décidé de créer un poste de Responsable du service paie/RH en CDI à plein temps.

1. Missions

A – Responsabilité de l'équipe Paie

- Veiller à la pertinence et la régularité des différents niveaux de paramétrages de paie :
 - En interne : application de l'accord d'entreprise (salariés laïcs) d'une part, et de la Constitution et règlement de l'EPUDF en matière de rémunération des ministres d'autre part ;
 - En externe (Cégédim) : prise en compte des spécificités de la paie de l'EPUDF ; application des dispositions réglementaires et légales en matière de taux.
- Devenir l'interlocuteur unique des caisses sociales, institutions de contrôle, administration fiscale et assureurs au sujet des bases d'établissement de la paie et de fonctionnement du VLU ; suivre l'évolution de l'accord VLU avec l'ACOSS ;
- Devenir l'interlocuteur unique des prestataires impliqués dans nos process de paie au sujet des bases d'établissement de la paie (interventions, paramétrages, etc.) ; mettre en place et suivre l'évolution de logiciels de gestion de la paie ;

- S'assurer auprès des services concernés (notamment l'informatique) de la qualité et de la fiabilité des outils mis au service de la gestion des bases de paie ;
- Prendre en charge de certains travaux de paie.
- Établir le lien avec les services comptables pour s'assurer du bon suivi des opérations comptables (paies, charges sociales, facturations) opérées par les responsables de paie ;
- Suivre l'évolution en compétences et les conditions de travail des responsables de paie ; assurer la gestion de leurs congés, RTT, récupérations, etc.
- Intervenir pour le service paie dans les instances de l'EPUDF ou de ses partenaires qui le réclameraient pour toutes les questions relatives à la paie ;
- Assurer la mise en place d'une politique d'archivage du service et superviser les travaux post-paie (notamment archivage) ;

B – Responsabilités RH

- Répondre aux questions juridiques des chefs de services, du CSE et des institutions partenaires en matière de droit social, de procédures juridiques liées à la paie (établissement des contrats, application des accords et du Code du travail, séparations);
- Assurer une veille de l'évolution de la législation sociale ;
- Préparer des tableaux de bord sociaux concernant notamment les effectifs et leur évolution, ainsi que des indicateurs (pyramide des âges, statistiques et prévisions sur les entrées et sorties de personnel...);
- Préparer un outil de suivi des entretiens professionnels et des rendez-vous Médecine du travail ;
- Préparer les outils de suivi des rémunérations, à la fois sur le plan interne (homogénéité des rémunérations entre les différents établissements) et externe (benchmark) ;
- Assister ou suppléer le directeur des services dans ses liens avec le CSE comme représentant de l'employeur.

2. Rattachement hiérarchique

La/le responsable du service RH/paie est directement rattaché au Directeur des services.

Il est chef du service paie au sens de l'accord d'entreprise du 15 septembre 2023.

3. Profil et rémunération

- **Formation.** Issu.e d'une formation post-bac ou supérieure en gestion, comptabilité ou RH ;
- **Expérience :** qu'importe le ou les outils que vous connaissez, vous justifiez d'une expérience dans une fonction similaire minimum de 5 ans. Une expérience dans un environnement associatif serait très appréciée ;
- **Encadrement :** une expérience préalable, quelle que soit la taille de l'équipe en question, est indispensable ;
- **Bonnes capacités rédactionnelles :** vous aurez à rédiger, pour des publics souvent moins avertis que vous, des documentations, des présentations, des appels d'offres, etc. ;
- **Goût du contact et sens de l'écoute :** comme vous en avez déjà eu l'expérience, vous savez travailler avec des bénévoles, vis-à-vis desquels vous savez faire preuve d'écoute, de disponibilité, de présence et de modestie.

4. Date de pourvoi, rémunération, modalités du dépôt des candidatures

Le poste est à pourvoir au 1^{er} juillet 2024. Il est basé à Paris 9^{ème}.

La rémunération sera établie autour de 45/50 k€ bruts annuels, en fonction des qualifications et expériences prouvées.

Les candidatures avec CV et lettre de motivation sont à adresser avant le 15 juin au Directeur des services de l'EPUDF, 47 rue de Clichy, 75009 Paris ou thierry.besancon@epudf.org.